

Département de l'ALLIER	L'an deux mil vingt-quatre, le huit février à dix-heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de DESERTINES, légalement convoqué le premier février deux mil vingt-quatre, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur SANVOISIN, Maire.
Arrondissement de MONTLUÇON	Présents : MM. SANVOISIN Christian, BERNARD Jean-Luc, BIERJON Stéphane, NOUAILLES Didier, DA SILVA Jonathan, DESNOUX Patrice, GUILLON François, , LOPES Pascal, PALIOT Didier, SAGNEZ Dominique, SIMONIN Jean-Jacques, TOULOUSE Serge et Mmes BABUT Fatima, BESSON Valérie, CHARRET Audrey, CHAUVET Caroline, COLLINET Dominique, MAJER Lynda, MANSAT Lucette, MONCELON Claire, TYNDIUK Allyssone Excusés : M. BARRADO Alain ayant donné pouvoir à Mme BESSON Valérie M. PRIÈRE Pascal ayant donné pouvoir à Mme COLLINET Dominique M. LEROY Fabien ayant donné pouvoir à Mme MAJER Lynda
Commune de DESERTINES	Secrétaire : Mme BABUT Fatima

DELIBERATION N° 2024-01-09

OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES IRRÉCOUVRABLES

CONSIDÉRANT que chaque année, certaines créances demeurent irrécouvrables,

CONSIDÉRANT que le montant de ces créances irrécouvrable s'élève à 3 960,82 euros sur la période 20161-2023,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

D'ADMETTRE en non-valeur, le montant suivant :

COMPTE	MONTANTS
6541 - Créances admises en non-valeur	3 960,82 euros

D'AUTORISER l'inscription des crédits au budget 2024 aux comptes 6541

Au Registre sont les signatures,
Pour Extrait Conforme,

Le Maire,
Ch. SANVOISIN



Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu de la réception en
Sous-Préfecture le 13.02.2024
et de la publication ou notification
le 15.02.2024

Le Maire,

